

23 DEC. 2019



Séance du 18 décembre 2019 à 19 heures

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Cahors, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (48)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Merçuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. REDOULES Matthieu (Espère), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), M. CICUTO Daniel (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (20)

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. COLIN), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à M. SAN JUAN), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 4

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-31_18_12_2019-DE
Regu le 20/12/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction des Finances

Objet : Votes des tarifs du service communautaire de l'Eau au 1^{er} janvier 2020

8 abstentions : M. MARRE, Mme ROUAT, M. STEVENARD, Mme HILT, Mme FOURNIER Martine, M. CICUTO, M. MAFFRE, Mme RIVIERE (par procuration)

A été adopté à l'unanimité

Affiché au
GRAND CAHORS le :
23 DEC. 2019

Affiché au
GRAND CAHORS le :
23 DEC. 2019



AR PREFECTURE
046-200023737-20191218-31_18_12_2019-DE
Reçu le 20/12/2019

Délibération n° 31

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 18 décembre 2019

Rapporteur : Daniel JARRY

Direction des Finances

Objet : Votes des tarifs du service communautaire de l'Eau au 1^{er} janvier 2020

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et de la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, le transfert des compétences Eau et Assainissement collectif à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors sera effectif au 1^{er} janvier 2020.

La Communauté d'agglomération va exercer au 1^{er} janvier 2020 la compétence eau potable sur les communes de Bellefont La Rauze – Secteur Laroque des Arcs, Boissières, Cahors, Caillac, Catus, Crayssac, Douelle, Espère, Mercuès, Nuzéjols, Pradines.

Les autres communes du territoire adhèrent aux Syndicats Aquareso, Lamothe Cassel, Francoulès, Quercy Blanc, SESEL (Fusion du Bournac et de l'Iffernet) et la Pescalerie, pérennes au 1^{er} janvier 2020.

Il convient de fixer les tarifs au 1^{er} janvier 2020 de la redevance eau potable (part collectivité). Les tarifs actuels de la part collectivité sur le territoire sont :

Commune	Abonnement annuel € HT	Part proportionnelle €/m ³ HT
Bellefont La Rauze - secteur Laroque des Arcs	22,87	Part communale 0.4053
Boissières* (ex Syndicat de Nuzéjols)	Abonnement 1 ^{er} compteur : 105 Abonnement 2 ^{ème} compteur : 52,50	1.33
Cahors	0	Compteurs de 15 à 30 mm : 1,36 Compteurs de 40 à 100 mm : 1,16

Caillac* (ex Syndicat d'Espère-Mercuès)	91	1.2
Catus*	Part commune : 74,85 Part redevance Bouriane : 28,51	0.95
Crayssac* (ex Syndicat de Nuzéjols)	Abonnement 1 ^{er} compteur : 105 Abonnement 2 ^{ème} compteur : 52,50	1.33
Douelle	52 Abonnement multiple : 34,67	0.95
Espère* (ex Syndicat d'Espère-Mercuès)	91	1.2
Mercuès* (ex Syndicat d'Espère-Mercuès)	91	1.2
Nuzéjols* (ex Syndicat de Nuzéjols)	Abonnement 1 ^{er} compteur : 105 Abonnement 2 ^{ème} compteur : 52,50	1.33
Pradines	0	Tarif public : 1,69 Établissement d'accueil à caractère social : 1,65

*Communes non assujetties à la TVA en 2019

Dans un premier temps, la Communauté d'agglomération ne souhaite pas modifier les tarifs de la part collectivité de l'eau potable payés par l'utilisateur.

Le Grand Cahors étant assujetti à la TVA, le supplément induit par l'application de la TVA (5,5 % pour l'eau) sur les communes actuellement non assujetties sera pris en charge par l'agglomération (baisse du tarif hors taxe en proportion, le calcul appliqué étant le suivant : tarif 2020 = Tarif 2019/1,055).

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée, après examen détaillé :

- a- D'adopter les tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2020

Commune	Abonnement annuel € HT	Part proportionnelle €/m ³ HT
Bellefont La Rauze - secteur Laroque des Arcs	22,87	0,4053
Boissières*	Abonnement 1 ^{er} compteur : 99,53 Abonnement 2 ^{ème} compteur : 49,76	1,26
Cahors	0	Compteurs de 15 à 30 mm : 1,36 Compteurs de 40 à 100 mm : 1,16

Caillac*	86,26	1,14
Catus*	99,46	0,90
Crayssac*	Abonnement 1 ^{er} compteur : 99,53 Abonnement 2 ^{ème} compteur : 49,76	1,26
Douelle	52 Abonnement multiple : 34,67	0,95
Espère*	86,26	1,14
Merçuès*	86,26	1,14
Nuzéjous*	Abonnement 1 ^{er} compteur : 99,53 Abonnement 2 ^{ème} compteur : 49,76	1,26
Pradines	0	Tarif public : 1,69 Établissement d'accueil à caractère social : 1,65

- b- De préciser que dans l'attente d'un règlement de service harmonisé sur le territoire du Grand Cahors, les prix unitaires pratiqués actuellement par les communes et Syndicats, en matière, par exemple, d'interventions sur branchements et/ou compteurs, sont maintenus : ils seront basés sur les délibérations et règlements de service existants antérieurement au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Affiché au
GRAND CAHORS le :
23 DEC. 2019


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE